

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 221

présenté par

Mme Galzy et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2**RAPPORT ANNEXÉ**

Compléter la quatrième phrase de l'alinéa 33 par les mots :

« afin de favoriser la méritocratie mais en excluant tout quota. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vient préciser la mention de « plus grande diversité dans l'origine des élèves » afin de favoriser la méritocratie mais en excluant tout quota.

Les armées françaises sont animées par des valeurs de travail, de mérite, d'équité, d'exigence, de dépassement, d'altruisme, de rigueur et de discipline. Le mérite est une valeur pivot du ministère des armées qui propose des emplois pour tous, peu importe le niveau scolaire ou social. En ce sens, la Défense continue de jouer un rôle d'intégrateur social au profit de tous les jeunes et dispense un accès à une formation et à un métier offrant des perspectives professionnelles valorisantes, selon le mérite des candidats et sans répondre à de quelconques critères de quotas.